

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de Municipalité de La Présentation, tenue le 6 décembre 2022, à 19h30, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale à La Présentation et pour laquelle tous les élus ont accusé réception de l'avis de convocation émis le 7 novembre 2022.

L'avis public annonçant cette séance extraordinaire traitant de l'adoption du budget de l'année 2023 et du Programme triennal d'immobilisations qui a été affichée le 7 novembre 2022, conformément à l'article 956 du *Code municipal*.

Sont présents

Madame la conseillère : Myriam La Frenière

Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard
Frédéric Lussier
Rosaire Phaneuf
Jean Provost

Est absente

Madame la conseillère : Mélanie Simard

formant quorum, sous la présidence de Madame la mairesse Louise Arpin.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Louise Arpin procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

**2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NUMÉRO 279-12-22**

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Acceptation de l'ordre du jour
- 3- Adoption du budget 2023 et du Programme triennal d'immobilisations pour 2023-2024-2025
- 4- Période de questions
- 5- Levée de la séance

**3- ADOPTION DU BUDGET 2023 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR
2023-2024-2025
RÉSOLUTION NUMÉRO 280-12-22**

Considérant les informations financières remises par la directrice générale relativement au Budget de l'année 2023;

Considérant les projets inscrits au Programme triennal d'immobilisations élaboré pour les années 2023, 2024 et 2025;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Myriam La Frenière
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le Budget déposé pour l'exercice financier 2023, présentant des revenus et des dépenses de 4 992 787\$, incluant les affectations et investissements, mais excluant l'amortissement des immobilisations, et qui sont répartis comme suit :

REVENUS

Taxes	4 236 059 \$
Paiements tenant lieu des taxes	24 200 \$
Services rendus	139 700 \$
Imposition de droits	105 000 \$
Amendes et pénalités	8 000 \$
Intérêts	18 000 \$
Autres revenus	15 060 \$
Transferts	446 768 \$

TOTAL DES REVENUS **4 992 787 \$**

DÉPENSES

Administration générale	879 813 \$
Sécurité publique	875 792 \$
Transport	964 335 \$
Hygiène du milieu	997 844 \$
Aménagement et urbanisme	115 589 \$
Loisirs et culture	570 979 \$
Frais de financement	173 040 \$
Remboursement d'emprunt	689 400 \$

Sous-total des dépenses **5 266 792 \$**

Achat de poubelles pour le terrain des loisirs	10 000 \$
Plan pour agrandissement Pavillon des loisirs	10 000 \$
Plan de stationnement Centre Synagri (paiement final)	5 500 \$
Transfert réserve allocation départ	2 324 \$
Équipement Centre Synagri et garage	34 000 \$
Terrain de tennis	150 000 \$
Équipement, machinerie voirie	15 000 \$
Clôture dôme à sel	20 000 \$
Surplus acc. non affectés (surplus libre)	(474 915) \$
Contribution réserve – Entretien GCC	25 586 \$
Contribution réserve – Vidange des étangs	(35 000) \$
Contribution réserve – Élections municipales	7 000 \$
Contribution réserve – Fonds de parc et terrain de jeux	(43 500 \$)

TOTAL DES DÉPENSES **4 992 787 \$**

D'approuver le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2023-2024-2025, qui présente les données suivantes en fonction des orientations générales du Conseil:

ANNÉE 2023

Travaux égout & aqueduc – rues Gagnon et Giasson	3 500 000 \$
Aménagement de 2 terrains tennis	300 000 \$
Aménagement de terrain de volleyball et basketball	43 000 \$

ANNÉE 2024

Aménagement de nouveaux jeux d'eau	150 000 \$
Ajout d'une passerelle entre les rues Morin et S.-Côté	100 000 \$

ANNÉE 2025

Aménagement du stationnement Centre Synagri

2 000 000 \$

5- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions concernant le Budget 2023 et le PTI est mise à la disponibilité des citoyens.

**6- LEVÉE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION NUMÉRO 281-12-22**

Il est proposé par Frédéric Lussier

Appuyé par Jean Provost

Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 19h31.

Louise Arpin
Mairesse

Josiane Marchand
Directrice générale et greffière-trésorière